

CHRONIQUE

La clôture de la session parlementaire a eu lieu le 15, avec le cérémonial accoutumé. Le gouverneur général, au nom de S. M. la reine, a sanctionné soixante-dix-sept lois d'intérêt général, local ou particulier, votées par les chambres.

Les lois d'intérêt général les plus importantes concernent la réorganisation du ministère des travaux publics ; le remaniement du système de concessions des terres du domaine public à coloniser dans le Nord-Ouest ; la réglementation des poids et mesures ; l'établissement d'une ligne télégraphique entre la terre ferme et les îles de l'Assomption (*Anticosti*) et de la Madeleine ; le prompt achèvement du chemin de fer canadien reliant le Pacifique, et l'acquisition éventuelle par l'Etat de la ligne ferrée de la rivière du Loup à Québec, présentement exploitée par la compagnie du "Grand Trunk," acquisition qui une fois conclue, sera l'accomplissement de l'obligation, prise lors de la signature du pacte fédéral, de mettre la vallée du Saint-Laurent en communication directe avec le littoral de l'Atlantique, au moyen d'un chemin de fer "inter-colonial" aboutissant à Halifax ; enfin le tarif des droits à acquitter sur les marchandises à l'importation.

Abordant ce dernier point, dans son discours, le gouverneur général s'est exprimé en ces termes :

"La refonte du tarif votée pendant cette session aura pour résultat, j'en ai la confiance, de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, de faciliter le développement de nos diverses industries et de détendre la situation financière et commerciale dont les effets paralysent le progrès du Canada."

Il n'y a personne qui ne s'associe de tout son cœur aux espérances manifestées dans le discours du trône ; mais ce n'eût point été un présage défavorable à leur réalisation, quelle que soit l'habitété d'un gouvernement protecteur, que d'accorder, même par simple manière d'acquit, une petite marque de confiance en la protection de la Providence. Malgré cette omission— involontaire sans doute—qui a marqué le début et la fin de la session législa-